

DEC141307DR02

Décision portant nomination de Mme Christelle Anquetil aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS) et nommant M. Jean-Marie Mouchel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 14/03/2014 ;

Considérant que Mme Christelle Anquetil a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 10/12/2007 au 12/12/2007 et du 14/01/2008 au 16/01/2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle Anquetil, ingénieur d'études est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols (METIS), à compter du 01/01/2014.

Mme Christelle Anquetil exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle Anquetil est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/04/2014

Le directeur de l'unité
Jean-Marie Mouchel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz